“ Mort et vie du collège dit de la “ Petite Sorbonne ” ”

Claire Angotti

▶ **To cite this version:**

Claire Angotti. “ Mort et vie du collège dit de la “ Petite Sorbonne ” ”. Universitas Scolarium. Mélanges offerts à Jacques Verger, 2011. hal-03278106

HAL Id: hal-03278106
https://hal.science/hal-03278106

Submitted on 5 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mélanges Jacques Verger, Morard, M. et Giraud, C. (éd.).

Claire ANGOTTI

Mort et vie du collège dit de la « petite Sorbonne ».

Il est communément admis que le collège ouvert par Robert de Sorbon en 1257 inaugure la seconde génération de collèges[1]. La Sorbonne présente en effet deux particularités par rapport aux collèges antérieurs : les étudiants pouvant bénéficier de l'accueil du collège sont avancés dans le cursus universitaire, puisqu'il s'agit d'étudiants en théologie, déjà maîtres ès-arts ; en plus des avantages habituels dont bénéficient les membres de collège, le logis, une petite somme d'argent (*bursa*) leur permettant de se nourrir, la maison fondée par maître Robert développe un instrument de travail prodigieux, la bibliothèque, qui transforme profondément les conditions d'accueil des « pauvres clercs » et fait du collège de la Sorbonne une institution nettement plus proche du *studium* que de *l'hospitium*, sur lequel se fondaient les collèges de la « première génération » (tels Saint-Thomas du Louvre ou le collège des Dix-Huit).

Or si la Sorbonne demeure une maison s'adressant aux théologiens, peu d'historiens mentionnent l'existence d'un autre collège dit de la « petite Sorbonne ». Cette expression reprend la locution latine de *parva Sorbona*, attestée par diverses sources. Toutefois, plusieurs spécialistes désignent le collège de la « petite Sorbonne » comme étant le synonyme du « collège de Calvi »[2]. Je me cantonnerai à l'appellation de « petite Sorbonne » : le collège de Calvi n'est attesté qu'au XV^e^ siècle et ne me semble pas être l'exact équivalent de la « petite Sorbonne[3] » ; quant à l'expression latine de *parva*

J'ai présenté mes premiers résultats au séminaire organisé par l'IRHT pourtant sur les « bibliothèques anciennes », animé par Anne-Marie Turcan. Les remarques des différents participants m'ont permis d'approfondir certains points, d'en préciser d'autres, qu'ils en soient à nouveau remerciés.

[1] Voir Jacques Verger, « Patterns », *A History of the University in Europe*, vol. 1 *Universities in the Middle Ages*, H. de Ridder-Symoens (éd.), Cambridge, 1992, p. 35-69, ici p. 60 ; Aleksander Gieysztor, « Management and ressources », cité *supra*, p. 108-143, ici p. 116.

[2] Voir, par exemple Hastings Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, t. 1, F. M. Powicke, A. B. Emden (nouv. éd.), Oxford, 1936-1942, précisément p. 507 n. 2 et p. 537 ; Palémon Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. 1 *Robert de Sorbon. L'homme, le collège, les documents*, Paris, 1966, précisément p. 135 ou t. 2 *Le cartulaire*, Paris, 1965, précisément p. 32-33.

[3] Voir la mise au point à paraître de Jean-Luc Deuffic, « Geoffroy Le Moal et le collège de la Petite Sorbonne », *Pecia*, (article à paraître). J.-L. Deuffic a eu la gentillesse de me faire parvenir ses notes préparatoires : selon lui, la petite Sorbonne est appelée collège de Calvi en référence à un célèbre

Sorbona, elle prête trop à confusion, dans la mesure où le collège de Robert de Sorbon, ouvert en 1257, a la particularité de mettre à la disposition de ses membres deux bibliothèques, constituée premièrement d'une collection de manuscrits enchaînés – désignée dans les documents du collège comme étant la *libraria communis* puis la *magna libraria*[4] –, deuxièmement d'une collection de volumes disponibles au prêt, dénommée en 1338 *parva libraria*[5]. On conviendra aisément que l'expression de *parva libraria*, proche de celle de *parva Sorbona*, peut induire en erreur, c'est pourquoi je me cantonnerai à celle de « petite Sorbonne », moins usitée. Répétons-le, cette dernière n'est pas la collection de manuscrits empruntables constituée au cours du XIII[e] siècle par les maîtres du collège de Sorbonne[6], mais bel et bien un établissement d'accueil d'étudiants dont il nous faut d'une part cerner l'apparition et les liens avec le collège créé par Robert de Sorbon, d'autre part saisir la nature.

Bilan sur les sources : apparition et disparition de la « petite Sorbonne ».

Les sources comportant l'expression *parva Sorbona* sont au nombre de trois : dans chacun des cas, le collège de la « petite Sorbonne » est mentionné presqu'incidemment.

Deux documents sont bien connus : il s'agit d'abord du *Livre des prieurs de Sorbonne* qui couvre – même si c'est de manière incomplète – la période 1431-1485. L'expression de *parva Sorbona* est employée trois fois[7], lors des procès-verbaux des délibérations des sociétaires, en 1438 sous le priorat d'Albert de Vorden, en 1469 sous le priorat de Siger Leclerc,

---

maître breton du XV[e] s., Geoffroy Calvi ou plutôt Geoffroy Le Moal, sous sa forme bretonne.

[4] L'existence d'une *libraria ad communem sociorum utilitatem* est attestée dès 1289 (voir Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la bibliothèque nationale*, t. 3, Paris, 1881, p. 71). L'expression *magna libraria* n'apparaît dans les documents du collège qu'en 1391 (voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 233-234). Voir aussi Gilbert Fournier, *Une « bibliothèque vivante ». La* libraria communis *du collège de Sorbonne (XIII[e]-XV[e] siècle)*, thèse dactyl., E.P.H.E. (V[e] section), 2007.

[5] Ces deux collections ont fait l'objet d'une présentation extrêmement synthétique : voir Richard. H. Rouse et Mary. A. Rouse, « La bibliothèque du collège de Sorbonne », *Histoire des bibliothèques françaises*, t.1 : *Les bibliothèques médiévales du VI[e] siècle à 1530*, A. Vernet (dir.), Paris, 1989 [désormais abrégé *HBF*], p. 113-123 et Donatella Nebbiai-Dalla Guarda, « Classifications et classements », *HBF*, p. 373-393. Sur l'apparition de l'expression *parva libraria*, voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, ici p. 71.

[6] Sur la constitution et l'histoire de la collection des manuscrits empruntables voir R. H. Rouse, « The Early Library of the Sorbonne », *Scriptorium*, 21 (1967), p. 42-71 et p. 226- 251 (rééd. dans R. H Rouse et Mary A. Rouse, *Authentic Witnesses Approaches to Medieval Texts and Manuscripts*, Notre-Dame, 1991).

[7] Voir *Le livre des prieurs de Sorbonne* [désormais abrégé *LP*], R. Marichal (éd.), Paris, 1987, ici n. 369, n. 616, n. 946.

en 1483 sous le priorat de Jean de Monte. La deuxième source mentionnant la *parva Sorbona* est le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne au XV^e^ siècle, qui a fait l'objet d'une édition magistrale en 2000 par Marie-Henriette Jullien de Pommerol et par Jeanne Vielliard[8]. Je dois reconnaître ma dette à l'égard de ce dernier travail : c'est en dépouillant systématiquement leur édition et en lisant les remarques figurant dans leur introduction[9], que l'idée m'est venue de conduire cette enquête sur le collège de la « petite Sorbonne ». Deux sources sur trois sont donc plutôt tardives (XV^e^ siècle), eut égard à l'histoire du collège fondé par Robert de Sorbon, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle. On possède toutefois une troisième et dernière source, datant de la fin du XIV^e^ siècle, jusqu'alors inédite, mais cependant signalée dans l'introduction de Marie- Henriette Jullien de Pommerol au registre de prêt[10] : il s'agit de quelques lignes figurant à la fin d'un volume le BnF, ms lat. 16219, qui comporte au f. 234, deux notes de recteurs de l'Université de Paris : Jean Moraine ou Morone et Jean *Commoti*. Une seule de ces notes, la seconde, comporte une date, le « 25 mai 1381[11] ». La première note ne comporte pas d'année mais seulement l'indication du « 7 janvier ».

L'analyse de ces trois sources permet d'éclairer un peu l'histoire du collège de la « petite Sorbonne » . Les notes des deux recteurs de l'Université – charge la plus prestigieuse de l'Université, émanation de la faculté des arts mais représentant l'ensemble de l'Université[12] – confirment l'appartenance du collège de la « petite Sorbonne » au *convenium* de l'Université de Paris :

> « Nos Johannes Morone rector Universitatis Parisiensis certificamus scolares de collegio Parve Sorbone esse de convenio matris nostre Universitatis, in cujusrei testimonium sigillum predicte rectorie huic cedule duximus apponendum datum die septima Ianuarii.
>
> Nos Johannes Commoti rector Universitatis Parisiensis certificamus omnibus quorum interest scolares de collegio Parve Sorbone esse de convenio predicte Universitatis, in cujusrei testimonium sigillum predicte rectorie huic cedule duximus apponendum. Anno Domini M° CCC°octagesimo .I^o^. .XXV^a^. die mensis Maii. »

---

[8] Voir la première présentation du registre par Jeanne Vielliard, « Le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne au XV^e^ s. », J. Ijewijn et J. Paquet (éd.), *The Universities in the late Middle Ages*, Louvain, 1978, p. 276-293 ; voir surtout *Le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne (1402-1536)* [désormais abrégé *RP*], J. Vielliard (éd. et annoté), Marie-Henriette Jullien de Pommerol (collab.), Paris, 2000.

[9] Voir *RP*, p. 26.

[10] Voir *RP*, p. 25-26 et n. 1.

[11] M.-H. Jullien de Pommerol indique le « 25 mai 1380 », voir *RP* p. 26.

[12] Voir Olga Weijers, *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle*, Rome, 1987, ici p. 187-194 ; Mariken Teeuwen, *The Vocabulary of Intellectual Life in the Middle Ages*, Turnhout, 2003, ici p. 122-125.

L'un des deux recteurs peut être identifié à Jean Moraine[13], maîtres ès-arts, étudiant en théologie en 1378/79. Il est élu à la charge de recteur du 16 décembre 1383 au 24 mars 1384, puis à nouveau après décembre 1386. L'année durant laquelle il a confirmé l'appartenance de la « petite Sorbonne » au *convenium* de l'Université n'est pas indiquée, mais on peut supposer puisqu'elle précède une décision de 1381, qu'elle date d'un premier rectorat dont la date ne nous a pas été transmise. Je n'ai pas identifié avec certitude Jean *Commoti* : peut-être s'agit-il de Jean Comitis, maître ès-arts, licencié en médecine et présenté dans une supplique de 1379 comme étudiant la théologie. Mais aucun autre document universitaire n'atteste qu'il a pu remplir une charge de recteur[14]. La note dont Jean *Commoti* est l'auteur pourrait suggérer qu'il est le successeur immédiat de Jean Moraine à la tête de l'Université de Paris. Toutefois, dans la mesure où ces deux notes paraissent être de la même main et sont probablement des copies des documents originaux, il est difficile d'affirmer l'antériorité d'une attestation sur l'autre.

Malgré la brièveté de ces deux textes, il est possible de faire un certain nombre de remarques. D'abord, il convient de signaler, qu'à ma connaissance, pour l'Université de Paris, il n'existe pas d'autres attestations de ce type. Relevons en outre l'emploi du terme *convenium*. Ce terme n'est pas habituel dans la terminologie des universités[15]. L'expression *convenium matris nostre Universitatis* ou *convenium Universitatis* n'est pas des plus aisées à comprendre, en raison du sens relativement général du terme *convenium* qui désigne un accord, un pacte[16]. Dans le cadre universitaire, il me semble que l'on peut comprendre *convenium* comme une manière de désigner la corporation universitaire et donc synonyme de termes employés dès le XIII^e^ siècle tels que *consortium*,

---

[13] Jean Moraine est attesté dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* [désormais abrégé *CUP*], H. Denifle et Æ. Châtelain (éd.), t. III, Paris, 1894, ici n°1335, p. 162 en n. Il est mentionné comme recteur de l'Université en 1387 ; *CUP* III, n°1433 p. 256 : dans une supplique de la faculté des arts, il est présenté comme maître ès-arts, étudiant en théologie appartenant à la nation française. H. Denifle rajoute en note qu'il a été procureur de nation de novembre 1383 à septembre-octobre 1384, puis recteur de l'université après le 16 décembre 1386, enfin licencié en théologie en 1398 (voir *CUP* III, n°1532, p. 440).

[14] Voir pour Jean Comitis *CUP* III n°1433, p. 261; *CUP* III n°1434, p. 271. Il est cité en 1385 comme maître ès arts (voir *CUP* III n°1518, p. 398). En 1387, une supplique de la faculté des arts le mentionne comme étudiant depuis cinq ans la théologie (*CUP* III n 1540, p. 455), en 1389 il est cité comme témoin et maître de la faculté de médecine (*CUP* III n°1578, p. 529), de même en 1393 (*CUP* III n 1603, p. 551).

[15] Ni O. Weijers, *Terminologie*, cité n. 12 ni M. Teeuwen, *The Vocabulary*, cité n. 12 n'en font mention.

[16] Voir Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Niort, 1883-1887, ici t. 2, p. 545.

societas, *communio*, *communitas*[17]. Une autre interprétation possible du terme *convenium*, et qui me paraît plus intéressante, consisterait à considérer que le *convenium Universitatis* ne désigne pas la corporation des maîtres et des étudiants seule mais l'ensemble des maisons d'enseignement, c'est-à-dire principalement des collèges, mais aussi des pédagogies et autres hôpitaux, ayant un lien avec l'*Alma mater*. Enfin, soulignons que la raison d'être de cette confirmation nous échappe en grande partie : il faut peut-être la lier à la prestation de serment exigée des maîtres et maîtresses d'école de grammaire à Paris en 1380 par Guillaume de Salvarvilla alors chantre de Notre-Dame[18]. Ce serment a pour objectif de réglementer les pratiques des enseignants[19]. Affirmer l'appartenance du collège au *convenium* de l'Université est une manière de distinguer clairement un établissement d'enseignement supérieur, de niveau universitaire, des structures d'enseignement fondamentales, qui dispensent les premiers rudiments des arts par l'enseignement de la grammaire. Cette hypothèse me paraît assez peu convaincante : peut-être faut-il plus simplement voir dans ces certificats, la possibilité pour les membres de la « petite Sorbonne » de bénéficier des avantages que confère le statut de membre de l'Université : en janvier 1384 – précisément au moment où Jean Moraine est attesté comme recteur –, Charles VI confirme les franchises et libertés de l'Université[20]. Ces deux textes affirment que la « petite Sorbonne » est un collège à part entière et établissent ses liens avec l'institution universitaire.

La mention qui fait suite à ces deux confirmations est le procès-verbal de délibérations ayant eu lieu au collège de Sorbonne, en 1438, soit un demi-siècle plus tard, et rapporté dans le *Livre des prieurs*. On peut alors tirer un peu plus d'informations sur la nature de la « petite Sorbonne ». Ce collège est mentionné à l'occasion d'une réforme concernant les *parva* et *magna libraria* de la « grande » Sorbonne. Après avoir constaté le désordre régnant dans la *parva libraria*, rappelé les dettes du collège et le délabrement de certains locaux et souligné l'abondance des exemplaires de la Bible et du *Livre des Sentences*[21], le prieur Albert Vorden suggère, pour

[17] Voir O. Weijers, *Terminologie*, cité n. 12, ici p. 26-30.
[18] Voir *CUP* III, n°1446 ; le n° 1446 reprend les termes du serment daté *ca.* 1357.
[19] Voir *CUP* III, n°1237.
[20] Voir *CUP* III, n°1483, p. 318. Voir aussi *CUP* III, n° 1479, p. 316 [18 avril 1383].
[21] *LP*, p. 106 : « Anno eodem, prima die Aprilis, congregati fuerant magistri in capella post missam super statu liberariarum et propositum fuit per priorem qualiter in parva liberaria erant libri in tantum confusi quod nullus sciverat numerum nec qualitatem neque quiditatem librorum et quod libri medicinales, grammaticales, theologicales, logicales et de jure erant ita adinvicem mixti quod nullus scire poterat neque invenire librum quem petebat, et quilibet ignorabat utrum liber quem aliquis habere voluit,

la *parva libraria*, de vendre certains livres pour effectuer des réparations, de ranger les livres restants par matières dans un coffre[22], d'en faire l'inventaire[23], d'achever par la même occasion l'inventaire commencé par lui-même pour les livres de la *magna libraria*[24]. C'est pour ce dernier point qu'est évoquée la « bibliothèque de la petite Sorbone » (*libraria parve Sorbone*). Le génitif *artistarum* qui suit, permet de comprendre qu'il s'agit d'un collège s'adressant aux artiens. La mise au point de nouveaux inventaires est alors en cours dans le collège de Sorbonne et sont mentionnés les principes ayant présidé à la rédaction de l'inventaire, le prieur précise alors que les livres de la « petite Sorbonne », « comportant des chaînes » et « placés dans un coffre » n'ont pas été inventoriés alors qu'ils figurent dans la *parva libraria*. Avant d'en venir aux informations que nous livre ce procès-verbal, soulignons qu'il est difficile de savoir si toutes les recommandations concernant les deux bibliothèques du collège ont été appliquées ; certes, le *Livre des prieurs* rapporte que le proviseur, avant d'appliquer la réforme, demande à Albert Vorden, prieur du collège en 1438-

---

reperiretur in parva libraria ; propositum etiam fuit qualiter libri de una materia fuerant aliquando nimis multplicati et collegium multis indiguit pro reparationibus necessariis domorum, dico dumtaxat ad inhabitandum, et quod apud collegium nulle fuerant pecunie, ymmo debebat collegium antiquo procuratori summam .xlviii. lb. et ultra, et reparationes necessarie domorum, capelle et scolarum taxate fuerant ad summa mille francorum et amplius per juratos regis. Unde dictum fuit quod forte erant in parva libraria .xxx. Biblie, .xl. textus Sententiarum etc. »

[22] *LP*, p. 106 : « Ideo positum fuit in deliberatione utrum expediret vendere aliquos illorum librorum superfluos pro dictis necessariis reparationibus faciendis. Et tunc fuit primo concorditer deliberatum per magistros capelle quod omnes libri de parva libraria existentes de una materia ponerentur in una archa et in uno loco distincto ab aliis cum annotatione tituli quod in tali loco essent tales libri. »

[23] *LP*, p. 107 : « Secundo quod omnes libri sic distincti ponerentur in inventario de novo fiendo, quoniam hoc etiam requiseverat dominus provisor. »

[24] *LP*, p. 107 : « Tertio quod omnes libri magne librarie inventarientur, quoniam inventarium magne librarie inchoatum fuit, sed imperfectum, quod et factum fuerat per priorem dicti collegii cum magnis laboribus, qui fuit adjutus principaliter ab aliquibus hospitibus et socii dicti collegii ; et ita omnes libri parve librarie sunt positi in inventario et distincti per materias et loca, exceptis quibusdam libris cum cathenis pendentibus existentibus in quadam archa qui solebant esse de libraria parve Serbone artistarum. Positi etiam sunt omnes libri magne librarie in inventario et libri capelle, libri aule et libri prioris. » Traduction : « Troisièmement, [il a été décidé] que tous les livres de la *magna libraria* seront inventoriés puisque l'inventaire de la *magna libraria* a été commencé mais de manière incomplète et avec beaucoup de peine par le prieur du collège aidé surtout de quelques hôtes et sociétaires du collège. Et ainsi, tous les livres de la *parva libraria* sont inscrits dans l'inventaire, distingués par place et par matière, à l'exception de ceux dotés de chaînes entreposés dans un coffre qui sont d'habitude dans la bibliothèque de la petite Sorbonne des artiens. Ont aussi été inscrits dans l'inventaire tous les livres de la *magna libraria* ainsi que les livres de la chapelle, de l'aula et le livre du prieur. »

1439, d'achever les deux inventaires[25], mais signalons qu'aucun ne nous est parvenu[26].

La mention d'une collection de livres appartenant à la « petite Sorbonne » et figurant dans les locaux du collège fondé par Robert de Sorbon, précisément dans le fonds des manuscrits empruntables (c'est-à-dire dans la *parva libraria*) est tout à fait intrigante, et ce d'autant plus que les volumes de la « petite Sorbonne » sont rangés dans un coffre à part et couverts de chaînes, ce qui est normalement le propre d'une bibliothèque de référence dont les volumes ne doivent pas quitter la bibliothèque pour être facilement et rapidement consultés par les lecteurs[27]. Ce sont les deux procès-verbaux suivants qui, me semble-t-il, permettent de comprendre le devenir de la collection de la « bibliothèque de la petite Sorbonne des artiens » et, partant, le devenir de ce collège. Les deux derniers procès verbaux datent respectivement de 1469[28] et de 1483[29] : tous deux concernent un conflit qui oppose les maîtres de Sorbonne à un occupant – un certain Nolet[30] – qui réside dans

[25] *LP*, p. 107 : « Item deliberatum fuit quod expediret aliquos libros parve librarie vendere superfluos et nimis multiplicatos pro necessariis reparationibus faciendis, dummodo ad hoc interveniret consensus domini provisoris. Cui dicta conclusio fuit significata per dominum priorem qui suum consensum dare distulit super hoc, sed prius petivit inventarium parve librarie et magne ; que inventaria postea per priorem sibi apportata una cum inventario librorum capelle, aule et prioris, qui antequam daret super hiis suum consensum, dixit se velle visitare dicta inventaria ; et sic quo ad hoc nihil amplius actum erat ».

[26] Ils ont toutefois peut-être existé : le *RP*, p. 524 signale l'emprunt par *Johannes Quintana* le 28 décembre 1518 de deux *registrum librorum bibliothece* dont on aucun ne peut être identifié avec les catalogues subsistants et conservés dans le BnF, n.a.l. 99. Voir aussi *RP*, p. 538 et n. 3, emprunt anonyme du 17 octobre 1515 identifié par les éditrices comme étant un éventuel catalogue.

[27] Voir D. Nebbiai Dalla Guarda, « Classifications et classements », cité n. 5, ici p. 378. Voir aussi Ead., « Normes médiévales régissant l'accès aux bibliothèques », *Usages des bibliothèques. Histoire au présent. Sources et travaux historiques*, 41-42 (1995), p. 31-44 ; François Dolbeau, « Les usagers des bibliothèques », *HBF*, p. 394-411.

[28] *LP*, p. 172 n. 616 : « (...) Conclusit collegium quod fiat diligentia, habito consilio procuratoris nostri et aliorum juris peritorum, pro recuperanda domo nostra, nominata Parva Cerbona, ab uno nominato Nolet, qui dicit se habuisse illam domum ad perpetuos redditus a collegio, et quod ante omnia molestetur in Chastello et inchoetur processus, ne contra collegium prescriptio currat, et processu temporis per amplius deliberabit collegium de mediis et modis quibus illa domus poterit recuperari. »

[29] *LP*, p. 251-252 n. 946 : « (...) de domo propinqua que est in suprema parte vici que alias vocabatur Parva Sorbona, quod laborandum erat ad recuperandum dictam domum per quamcumque viam possibilem et fuit conclusum quod interrogaretur doctor ille in Decretis, magister Jo. de Corsellis, quo existente subprovisore, dicta domus fuit alienata et quod tentaretur si per bona et dulcia verba possemus illam recuperare a detinente eam solvendo eidem reparationes factas a tempore detentionis. »

[30] Un certain *Johannes Noleti* ou *Nauleti*, bachelier, apparaît dans le livre des procureurs de la nation de France en 1452. (voir *Auctarium Uuniversitatis Parisiensis* [désormais abrégé *AUP*], H. Denifle et Æ.

les locaux de la « petite Sorbonne » ; ces locaux semblent avoir été cédés par les responsables du collège, comme le soupçonnent les sociétaires qui projettent d'interroger sur cette question un ancien sous-proviseur du collège, maître Jean de Courcelles, docteur en décret[31]. Les maîtres sont prêts à tout pour récupérer « la maison voisine située dans la partie supérieure de la rue, maison autrefois appelée « petite Sorbonne » », qu'il s'agisse d'envisager un procès (1469) ou de convaincre par de « douces et bonnes paroles » l'actuel propriétaire de la maison, en réglant notamment ses frais de réparation (1483). En 1483, l'affaire n'est toujours pas réglée et, ne le sera vraisemblablement jamais. En lieu et place de la « petite Sorbonne », sera institué le fameux collège de Calvi, qui me paraît être un autre collège, dont le seul point commun avec la « petite Sorbonne » est d'en récupérer les locaux[32].

Ces deux dernières délibérations éclairent le devenir de la « petite Sorbonne » et expliquent que les livres de sa bibliothèque figurent dans la *parva libraria* de la « grande Sorbonne » en 1438 : on peut subodorer que dès cette date – et même probablement un peu avant, puisqu'au témoignage du registre de prêt les emprunts de livres appartenant à la « petite Sorbonne » commencent en 1426[33] –, le bâtiment dans lequel se trouvait la « petite Sorbonne » avait été cédé, probablement en raison de difficultés financières. Les livres mis à la disposition des membres de la « petite Sorbonne » ont donc été rapatriés, si je puis dire, dans les locaux de la bibliothèque de la maison-mère. C'est en quelque sorte au moment où meurt la « petite Sorbonne » qu'elle apparaît véritablement dans les sources : dans le *Livre des prieurs* comme dans le registre de

---

Châtelain *et al*. (éd.), *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, 6 vol., Paris, 1894-1964, ici t. V, p. 475) ; il doit être licencié en 1453 (voir *AUP* V, p. 525 et p. 527).

[31] Maître Jean de Courcelles, archidiacre de Josas, est une figure importante de la faculté de décret. Il meurt au au début de l'année 1495 (voir *AUP* V, p. 585 n. 1). Voir *CUP* IV, n°2400 (assiste en 1431 à la confirmation, par Henri VI, roi de France et d'Angleterre des privilèges et franchises de l'Université) ; *CUP* IV, n. 2440 (est délégué de l'évêque de Meaux, conservateur des privilèges de l'Université) ; *CUP* IV n. 2478, p. 579, n. 2506, p. 599, n.°2538 n. 1 et n. 2542 n. (est à plusieurs reprises, entre 1436-1441, doyen de la faculté de décret) ; *CUP* IV n.°2521 (représente en 1438 la faculté de décret lors du concile de Bourges) ; plusieurs actes de la faculté indiquent qu'il est encore *actu regens* entre 1442 et 1448 (voir *CUP* IV, n.°2564 ; n.°2583, p. 640 et p. 641 ; n.°2611 ; n.°2628, p. 678 et p. 679). Voir aussi L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. XXX, t. 1, p. 430.

[32] La date de la fondation de ce collège n'est pas connue. L'article à paraître de J.-L. Deuffic sur Geoffroy Le Moal, fondateur de ce collège, apportera certainement des précisions sur cette question.

[33] Voir *RP*, p. 225. Emprunt d'*Andreas Gareti* en date du 11 septembre 1426 : « (…) Item habuit librum de pauperie Christi, de libris parve Sorbone, pro tradendo magistri Simon Plumetot, precii [exp.], 2° folio gratia ultimus, penultimo item contra pannum, precii IIII lib., cum cathena ferrea. »

prêt. Je réserve l'analyse des éléments que nous apporte cette dernière source, dans la mesure où elle illustre essentiellement le contenu de la bibliothèque de la « petite Sorbonne », contenu que je présente en fin de cet article. Je souhaite auparavant m'interroger brièvement sur la nature des liens qu'entretient la « petite Sorbonne » avec le collège ouvert par Robert de Sorbon en 1257.

Les origines de la « petite Sorbonne ».

Les différents spécialistes de l'histoire de l'Université et du collège avancent deux dates marquant les origines de la « petite Sorbonne » : soit 1271[34], soit 1317[35].

L'hypothèse de la création du collège de la « petite Sorbonne » du vivant de Robert de Sorbon est ancienne : Claude Héméré, Jean-Baptiste-Michel Jaillot, Alfred Franklin affirment que la petite Sorbonne a été fondée par maître Robert pour recevoir une partie des petites écoles de Notre-Dame[36]. Tous ces historiens proposent 1271 car elle correspond à la date à laquelle Robert de Sorbon achète à Guillaume de Chambéry, chanoine, la première des maisons qui abriteront la « petite Sorbonne[37] ». Mais, comme l'objecte Heinrich Denifle, si cet achat a bien lieu en 1271, on cherchera en vain dans les sources et les auteurs contemporains la mention de la « petite Sorbonne » ou même l'allusion à un transfert de l'enseignement élémentaire dispensé à Notre-Dame[38]. L'autre date avancée, 1317, est fondée sur une délibération de l'Université datée du 8 novembre de ladite année, autorisant les maîtres de Sorbonne à reprendre leurs cours à la faculté des arts et à être considérés comme régents[39]. Ce document est

---

[34] Voir H. Rashdall, *The Universities of Europe*, cité n. 2, p. 507 n. 2 et p. 537 ; André Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, t. 1, Paris, 1995, p. 127 ; voir aussi Jacques Monfrin, « Préface », *RP*, p. 10.

[35] Voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, ici p. 135 et t. 2, ici p. 31-33 ; Laurette Grenier-Braunschweig, « La prisée des manuscrits du collège de Sorbonne », *Mélanges offerts à Gérard Oberlé pour ses 25 ans de librairie (1967-1992)*, s. l., 1992, p. 327-341, ici p. 330 et surtout p. 340 n. 10.

[36] Voir Claude Héméré, *Sorbonae origines, disciplina, viri illustres*, Paris, BnF lat. 5493, f. 121b sqq ; Jean-Baptiste-Michel Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, V : Quartier Saint-André des Arts*, rééd. Paris, 1977, p. 141 ; A. Franklin, *La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu*, Paris, 1875, p. 15 ; Id. *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. 1, Paris, 1867, p. 225.

[37] Voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 2, ici p. 342-344.

[38] Voir *CUP* I, n°435 en n.

[39] Voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 210-211 : « [8 novembre 1317] (…) palam et publice fuisset propositum utrum magistri de domo Sorbonie Paris., quorum quidam tunc temporis ob aliquas causas lectiones suas in facultate artium resumpserant, possint et debeant cum resumpserint pro regentibus reputari seu actus magistrorum regentium in dicta facultate exercere ; super quibus inter cetera dicta die propositis in dicta congregatione generali per rectorem supradictum in nostrum notariorum

d'interprétation délicate : rien dans les évènements affectant l'Université ne peut expliquer que certains maîtres aient éprouvé le besoin de reprendre un enseignement des arts. Le recteur, qui aurait pu voir dans ces maîtres, étudiants en théologie, reprenant un enseignement en arts, une certaine menace pour la faculté, accorde pourtant aux sorbonistes ce qu'ils désirent, en prenant la précaution toutefois de réclamer la réitération du serment de fidélité que chaque régent ès-arts doit prêter à sa nation et à sa faculté[40]. Palémon Glorieux propose de voir dans cette décision l'acte de naissance officiel de la « petite Sorbonne ». L'hypothèse séduisante de Palémon Glorieux est reprise par Laurette Braunschweig et dans l'introduction au *Registre de prêt*, qui annoncent la naissance de la « petite Sorbonne » en 1317. Soulignons cependant la fragilité d'une telle datation : la lecture attentive de l'autorisation qu'accorde l'Université, par le biais de son recteur, ne permet pas de conclure que les maîtres de Sorbonne organisent désormais un enseignement des arts « institutionnel » : il semble plutôt que leur activité garde une dimension privée et que ce sont les maîtres, et non le collège, qui décident de poursuivre ou d'interrompre à nouveau leur enseignement.

Cette remarque illustre l'obscurité presque totale qui entoure les liens qu'entretiennent « petite » et « grande » Sorbonne. Le *Livre des prieurs* prouve qu'en trois occasions les sociétaires du collège de maître Robert se sont préoccupés du devenir de la « petite Sorbonne » ou du moins considéraient qu'ils étaient responsables – et même propriétaires – de ses locaux et de ses livres. Mais quels étaient les rapports entre les membres de la « petite Sorbonne » et les sociétaires du collège ? Les premiers, étudiants en arts, étaient-ils les élèves

---

publicorum et testium subscriptorum presentia, deliberavit ipse Universitatis rector videlicet prefatus in artium facultate, magister Herveus Brito in medicina decanus et frater Egidius de Loniaco in Pertico, Ordinis Fratrum Minorum, vice et nomine decani facultatis sue, suis et facultatum suarum nominibus, quod magistri de Sorbonia fide facta primitus ab eorum quolibet resumente procuratori nationis sue ut moris est quod in fraudem non resumant, possint et debeant resumere in facultate sua quociens eis et eorum cuilibet libuerit et expediens esse videbitur, et dum rexerint pro regentibus reputari et actus regentium exercere. (…) » ; pour une nouvelle édition, voir J. L. Deuffic, « Un logicien renommé, proviseur de Sorbonne au XIV^e^ siècle, Raoul le Breton de Ploudiry. Notes bio-bibliographiques », *Pecia. Ressources en médiévistique*, 1 (2002), p. 45-154 (ici, p. 151-152).

[40] Zénon Kaluza propose une autre interprétation : 1317 serait le premier pas vers l'abandon de la « vieille tradition exigeant qu'aucun étudiant des facultés supérieures ne soit régent à la faculté des arts ». La décision de 1317 en faveur des maîtres du collège de Sorbonne serait la première entorse à cette règle. Cette dernière semble définitivement tombée en désuétude en 1379. Voir Z. Kaluza, « Les débuts de l'albertisme tardif (Paris et Cologne) », M. J. F. M Hoenen et A. de Libera (éd.), *Albertus Magnus und der Albertismus. Deutsche Philosophische Kultur des Mittelalters*, Leyden, New York, Köln, 1995, p. 207-295 (ici, p. 217).

des seconds, maîtres ès-arts et étudiants en théologie ? Les membres de la petite Sorbonne devenaient-ils sans heurts sociétaires de la « grande » Sorbonne ? Quel était leur statut tant qu'ils étaient artiens : étaient-ils considérés comme des boursiers à part entière ou comme de simples hôtes[41] ?

Avant de proposer quelques réponses, il me semble plus prudent, pour la date de naissance de la « petite Sorbonne », de considérer qu'il s'agit d'une question encore irrésolue. Ainsi alors même que l'on peut proposer une date pour la disparition de ce collège – à savoir avant 1426 –, faute de sources suffisantes, la date de sa naissance demeure un problème. Il me semble qu'il faut définitivement abandonner la date de 1271 : Robert de Sorbon achète un local – qui servira certes plus tard à la « petite Sorbonne » – mais cet achat s'inscrit surtout dans une vaste campagne d'extension et de renforcement de la maison pour les « pauvres maîtres étudiant la théologie[42] » qu'il a fondée. Quant à la date de 1317, fondée sur une délibération universitaire d'interprétation délicate, elle ne peut-être affirmée sur cette seule base. On peut, grâce au témoignage du f. 234 du manuscrit BnF, lat. 16219 affirmer que la « petite Sorbonne » existait en 1381. Soulignons en outre que la fin du premier et le second tiers du XIV^e^ siècle marquent une transformation de la Sorbonne, qui doit faire face à la concurrence de nouveaux collèges[43]. La *renovatio* de la Sorbonne se caractérise notamment par une réorganisation et une réorientation du fonds de la *libraria communis* (1321) accompagné de la mise en place d'un catalogue double décrivant le fonds[44], par la mise à jour du fonds de la *parva libraria* et la rédaction d'un nouveau catalogue (1338)[45], par la construction d'une chapelle (1326)[46] suivie de l'organisation hebdomadaire de sermons en 1327[47] et de disputes (1344 selon les sources du collège, mais attestées dès 1311-1315)[48]. La mise en place d'un enseignement des arts

---

[41] Sur le vocabulaire du collège de Sorbonne voir O. Weijers, « Le vocabulaire du Collège de Sorbonne », *Vocabulaire des collèges universitaires (XIII^e^-XVI^e^ siècles)*, O. Weijers (éd.), *CIVICIMA* VI, Turnhout, 1993, p. 9-25 ; Ead., « Collège, une institution avant la lettre », *Vivarium*, 21 (1983), p. 73-82.

[42] Cette expression est très tôt employée pour désigner le collège de maître Robert. Voir les exemples donnés dans P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 91-92.

[43] Voir Claire Angotti, « Présence d'un enseignement au sein du collège de Sorbonne : *collationes*, *disputationes*, *lectiones* (XIII^e^-XV^e^ siècle). Bilan et hypothèses », *Le système d'enseignement occidental (XI^e^-XV^e^ siècles)*, T. Kouamé (dir.), à paraître (*Cahiers de recherches médiévales*).

[44] Ce catalogue double a été édité par L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 3, p. 72-114 ; voir aussi G. Fournier, *« Une bibliothèque vivante »*, cité n. 4.

[45] Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 3, p. 9-71.

[46] P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, cité n. 2, ici p. 217.

[47] P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, cité n. 2, ici p. 217-218.

[48] Voir, pour 1344, P. Glorieux, *Aux origines*, t. 1, cité n. 2, ici p. 224-227 ; voir pour 1311-1315 August Pelzer, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae*

dans ce contexte – sans qu'il y ait de véritable fondation mais simplement une « diversification » de l'objet du collège, sur le modèle de ce que proposait, par exemple, le collège de Navarre[49], fondé en 1305 et qui accueillait grammairiens, artiens et théologiens – me semble plausible.

La naissance de la « petite Sorbonne » demeure floue, sa vie – du moins intellectuelle –est, quant à elle – grâce aux livres qui peuplaient sa bibliothèque – plus facile à saisir, tout comme certains de ses maîtres – donateurs des manuscrits qui enrichissaient ses fonds – qui formaient les artiens.

La vie intellectuelle de la « petite Sorbonne ».

Le *Registre de prêt* du collège permet d'identifier huit volumes – dont la moitié ne nous est pas parvenue – ayant appartenu à la « petite Sorbonne ». Selon les usages de Sorbonne, le registre de prêt indique le titre (et parfois l'auteur de l'œuvre) l'*incipit* des second et pénultième feuillets ainsi que l'estimation dont ils ont été l'objet[50] ; les œuvres non conservées sont alors les suivantes :

- [1] un volume contenant le texte de la *Poétique* d'Aristote, des *Éthiques*, des *Magna Moralia* et des *Économiques* en parchemin, estimé à deux écus[51].
- [2] un deuxième volume pour partie en parchemin et pour partie en papier contenant la *Somme morale* de Thomas

codices manuscripti recensiti. *Codices latini*, t. 2, Vatican, 1931, p. 654-683 ; Id., « Prosper de Reggio Emilia des Ermites de Saint-Augustin et le manuscrit latin 1086 de la Bibliothèque Vaticane », *Revue Néo-Scolastique de Philosophie*, 30 (1928), p. 316-351 ; P. Glorieux, « À propos de 'Vat. lat. 1086'. Le personnel enseignant de Paris vers 1311-1314 », *Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*, 5 (1933), p. 23-39.

[49] Nathalie Gorochov, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e^ s. (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997.

[50] Sur l'estimation des livres dans la bibliothèque voir L. Grenier-Braunschweig, « La prisée des manuscrits », cité n. 35, p. 327-341, ici, p. 330-334 ; voir aussi Carla Bozzolo et Ezio Ornato, *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative*, Paris, 1980, *supplément*, Paris, 1983, p. 26. Sur les recommandations pour la tenue d'un registre de prêt par les responsables du collège, voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 214-215 (*renovatio* de 1321).

[51] Emprunt anonyme de livres le 21 décembre 1427. Voir *RP*, p. 528 : « (…) extracti sunt duo libri de archa librorum parve Sorbone in quorum primo continebatur textus Poetrie Aristotelis, Ethicorum magnorum, Moralium et Yconomicorum Aristotelis in pergameno, 2^o^ folio *matum ipsorum*, penultimo *fidelem*. Precii duorum scutorum ». Soulignons la curieuse formulation [*textus*] *Ethicorum magnorum, Moralium* : habituellement l'expression *Magna Ethica* désigne les *Magna Moralia* d'Aristote. La description que fait le responsable du registre de prêt du contenu de cet ouvrage ne laisse cependant subsister aucun doute : il désigne deux œuvres différentes. Peut-être faut-il entendre par *Magna Ethica* un ouvrage contenant l'*Éthique à Nicomaque* comme l'*Éthique à Eudème*, deux œuvres du Philosophe ; à moins qu'il ne s'agisse d'une ponctuation hasardeuse : il faudrait alors comprendre [*textus*] *Ethicorum, magnorum Moralium*. C'est-à-dire textes de l'*Éthique [à Nicomaque]* et des *Magna Moralia*.

d'Aquin sur le livre des *Éthiques* d'Aristote et le *Didascalicon* d'Hugues de Saint-Victor [pas d'estimation][52].

- [3] un petit volume où se trouvent des lettres de Sénèque, estimé 24 sous[53].

- [4] un commentaire de Thomas sur le *De anima*, estimé 16 sous[54].

Les quatres volumes conservés sont ainsi décrits dans le registre de prêt :

- [BnF, lat. 15373] Livre *de pauperie Christi* estimé 4 livres, comportant des chaînes[55].

- [BnF, lat. 16219] Un Huggucio, estimé 6 florins[56].

- [BnF, lat. 16228] Un volume où figurent des discours de Cicéron et certaines *questiones* sur parchemin, estimé 40 sous.[57].

---

[52] *Ibid.* : « 2[us] liber est partim in pergameno et partim in papiro quoquidem libro continuetur Summa moralium Thome de Aquino supra librum Ethicorum Aristoteli, et Didascalion Hugonis de Sancto Victore, 2[o] folio in tabula *eorum quem sumuntur*, penultimo *dedicavit*. »

[53] Emprunt du 18 juillet 1441 par *Guillemus de Parisius*. Ce sociétaire emprunte sept volumes dont trois au moins sont issus de la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 332 : « Item unum parvum volumen de eadem libraria parve Sorbone ubi sunt quedam Epistole Senece, precii XXIIII s. 2[o] folio *exemplaria omnium*, et penultimo *blandicia non.* »

[54] Emprunt du 18 août 1441, par *Ursinus Thibout*. Ce sociétaire emprunte 8 volumes dont un au moins appartient à la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 355 : « (…) Item habuit commentum Thoma supra De anima de parva Sorbona, 2[o] folio *Ydea animalibus*, penultimo *factis i. pravis*, precii XVI s. »

[55] Emprunt du 11 septembre 1426, par *Andreas Gareti*, répondant de Simon Plumetot. Voir *RP*, p. 255 : « (…) Item habuit librum de pauperie Christi, de libris parve Sorbone, pro tradendo magistri Simon Plumetot, precii [exp.], 2[o] folio *gratia ultimus*, penultimo *item contra pannum*, precii IIII lib., cum cathena ferrea ». Sur le système du répondant, voir *RP*, p. 32-34.

[56] Emprunt du 18 juillet 1441 par *Guillemus de Parisius*. Ce sociétaire emprunte sept volumes dont trois au moins sont issus de la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 332 : « Item habuit Huggucio de eadem libraria, precii VI florenum, 2[o] folio *responsa*, et penultimo *hec usta*. »

[57] Emprunt du 18 juillet 1441 par *Guillemus de Parisius*. Ce sociétaire emprunte sept volumes dont trois au moins sont issus de la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 332 : « Item unum volumen ubi sunt quedam oraciones Tullii cum quibusdam questionibus in papira antiqua, precii 2[o] fol XL s., 2[o] folio *tatis*, et penultimo *quia quera an isti*. »

Emprunts de 1446, 1451, 1453 par *Ursinus Thibout* pour le même volume de la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 357-358 : « (…) Item habuit dictus Tibout de libris parve Sorbone quemdam librum partim in pergameno partes in papiro in quo sunt aliquid Epistule Tullii et quedam questiones theologice, precii XL s., 2[o] folio *tatis*, penultimo *quia quero*. »

Après 1449 par Jean Luilier qui emprunte deux livres d'Ursin Thibout, dont un appartient à la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 362 : « Item habuit dictus Luilier ex libris Ursinis quosdam oraciones Tullii de parva Sorbona, precii XL s., 2[o] folio *tatis* et penultimo *quia quero*. »

Ce manuscrit est emprunté à sept autres reprises après 1449 mais sans être signalé comme appartenant à la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 372 emprunt [37] de Thomas Troussel ; *RP*, p. 417 emprunt [44] de Guillaume Fichet ; *RP*, p. 459 emprunt [17] de *Johannes Roerii* ; *RP*, p. 485 emprunt [12] d'*Odo Finoti* ; *RP*, p. 490, emprunt [25] de *Johannes de Monte* ; *RP*,

- [BnF, lat. 16279] des concordances, estimées 5 francs[58].

Cette liste permet de tirer déjà quelques conclusions : cette petite bibliothèque est évidemment à mettre en rapport avec l'enseignement de la faculté des arts. On relève deux œuvres d'auteurs profanes, Sénèque et Cicéron, dont l'étude figure dans la formation rhétorique des étudiants de la faculté – cas de Cicéron[59] – et correspond aussi aux préoccupations humanistes de la fin du Moyen Âge[60]. La présence de textes d'Aristote correspond aussi aux transformations du programme de la faculté des arts de Paris qui tend, dès le XIII^e^ siècle, à devenir une faculté de philosophie[61] : on relève ainsi plusieurs œuvres d'Aristote (*Poétique, Éthique, Magna moralia, De*

p. 504 emprunt [7] de *Claudius Roignart* ; *RP*, p. 511 emprunt [17] d'*Andreas Parvi*.

[58] Emprunt du 18 juillet 1441 par *Guillemus de Parisius*. Ce sociétaire emprunte sept volumes dont trois au moins sont issus de la « petite Sorbonne ». Voir *RP*, p. 332 : « (…) habuit quasdam Concordancias de parva Sorbona, precii V^e^ francorum, 2^o^ folio *ps. in a*., et penultimo *XVI^e^*. »

[59] Il s'agit en général du *De inventione* et de l'*Ad Herennium* alors attribué à Cicéron. Ces deux œuvres ainsi que le quatrième livre du *De differentiis topicis* de Boèce apparaissent brièvement dans le programme de la faculté des arts. C'est ensuite le *De rhetorica* d'Aristote, traduit vers 1250 qui est étudié par les maîtres. Voir O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e^-XIV^e^ siècles)*, Turnhout, 1996, notamment p. 15-16.

[60] Parmi les emprunteurs du lat. 16228, sur les dix sociétaires, neuf ont emprunté d'autres classiques latins : outre ce volume de Cicéron, *Guillemus de Parisius* emprunte des œuvres de Sénèque et Salluste ; *Ursinus Thibout*, un Virgile, un Ovide (on sait qu'il possédait aussi un Salluste) ; Jean Luillier emprunte aussi d'autres œuvres de Cicéron et une de Salluste ; Thomas Troussel Cicéron et Virgile ; Guillaume Fichet Ovide, Juvénal, Salluste, Virgile ; *Johannes Roerii*, Ovide et Sénèque ; *Odo Finoti* plusieurs autres œuvres de Cicéron ; *Johannes de Monte* un Martial, un Lucain ; *Andreas Parvi* un Martial, un Juvénal. La lecture des classiques latins s'est maintenue, notamment en raison de la présence de certaines de ces œuvres dans le programme de la faculté des arts. Il semble toutefois qu'il s'agisse ici de lecteurs à « sensibilité humaniste » : c'est le cas évidemment pour Guillaume Fichet mais aussi pour Ursin Thibout. Voir Jacques Monfrin, « Les lectures de Guillaume Fichet et de Jean Heylin d'après le registre de prêt de la bibliothèque de la Sorbonne », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, 17 (1955), p. 7-23 et p. 145-153. Ursin Thibout († ap. 1484) est sociétaire du collège, grand défenseur de la culture (il est à l'origine de la bibliothèque municipale de Saint-Lô, fait des dons à la bibliothèque de la Sorbonne et à celle de l'université de Caen) mais aussi bibliophile et amateur de textes antiques (il possédait un Salluste du XII^e^ s.). Sur le rôle de la Sorbonne dans la redécouverte des classiques latins par les humanistes italiens, voir aussi Berthold L. Ullmann, « The Library of the Sorbonne in the XIV^th^ century », *The Septicentennial Celebration of theFounding of the Sorbonne College in the University of Paris. Chapel Hill, February 1953. Proceedings and Papers*, Chapell Hill, 1953, p. 33-47 (rééd. sous le titre « The Sorbonne Library and the Italian Renaissance », *Studies in Italian Renaissance*, Rome, 1973, p. 41-53).

[61] Voir O. Weijers, *Le maniement du savoir*, cité n. 59, notamment p. 9-37.

anima, Économiques)[62]. Logiquement, certains commentaires majeurs portant sur les œuvres du Philosophe apparaissent : dans le registre de prêt, on relève ainsi le commentaire de Thomas d'Aquin sur l'*Éthique* et sur le *De anima.*

Le *Didascalicon* d'Hugues de Saint-Victor est un ouvrage pédagogique et programmatique, un guide de lecture, qui offre aux étudiants débutants des méthodes intellectuelles, une organisation et une hiérarchisation du savoir[63]. Quant aux *Derivationes* d'Huggucio – dictionnaire étymologique – et à la concordance biblique, ces deux volumes sont deux instruments de travail utiles aux artiens comme aux théologiens[64].

Le seul ouvrage qui détonne est l'œuvre de Richard Fitzralph, *De pauperie Christi*, écrit hostile aux Mendiants qui ne s'accorde pas avec l'orientation extrêmement scolaire de cette petite collection[65]. Ce volume comprend en outre diverses œuvres plutôt en lien avec l'étude de la médecine : la *Summa fratris Bone Fortune supra librum Viatici*[66], le *Tractatus oculorum*, ainsi que le *De visitatione infirmorum* du Ps. Augustin[67].

---

[62] Certaines des œuvres du Philosophe, sans figurer explicitement dans les textes statutaires de la faculté des arts ont été étudiées par les artiens, c'est le cas notamment de la *Poétique* : voir Sten Ebbesen, Irène Rosier-Catach, « Le *trivium* à la faculté des arts », *L'enseignement des disciplines à la faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles)*, O. Weijers et Louis Holz (éd.), Turnhout, 1997, p. 95-128, ici, p. 105 ; voir aussi O. Weijers, *Le maniement du savoir*, cité n. 59.

[63] Voir Dominique Poirel, *Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1998, notamment p. 49-63 ; Patrice Sicard, *Hugues de Saint-Victor et son école*, Turnhout, 1991 ; Hugues de Saint-Victor, *L'art de lire*, M. Lemoine (introd., trad. et notes), Paris, 1991.

[64] Voir Hugguccio da Pisa, *Liber derivationum*, E. Cecchini *et al.* (éd.), Florence, 2004 ; sur les concordances voir R. H. Rouse et M. A. Rouse., « La concordance verbale des Écritures », *Le Moyen Âge et la Bible*, P. Riché (éd.), Paris, 1984, p. 115-122 ; *Eid*., « The verbal Concordances to the Scriptures », *Archivum fratrum Praedicatorum*, 44 (1974), p. 5-30 ; *Eid.*, « Concordances et index », *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, H.- J. Martin et J. Vezin (dir.), Paris, 1990, p. 219-228.

[65] Voir Katherine Walsh, *A Fourteenth-century Scholar and Primate : Richard Fitzralph in Oxford, Avignon and Armagh*, Oxford, 1981 ; Louis. L. Hammerich, *The Beginning of the strife between Richard Fitzralph and the mendicants : with an edition of his autobiographical prayer and his proposition "Unusquisque"*, Copenhague, 1938.

[66] Voir Cornelius O'Boyle, *The art of Medecine : Medical Teaching at the University of Paris 1250-1400*, Leiden, 1998, précisément p. 123.

[67] Le format de l'œuvre de Richard Fitzralph (*ca.* 240 x 362mm), très différent de celui des œuvres suivantes (*ca.* 205/210 mm x 322 mm) laisse soupçonner que le premier ouvrage était un temps relié de manière indépendante. Toutefois, les *incipit* des deuxième et pénultième feuillets indiqués dans le registre permettent d'affirmer qu'en 1426, le Fitzralph et le *Tractatus oculorum* étaient reliés. L'incipit du pénultième feuillet est en effet celui du *De oculis* (aujourd'hui f. 144). Mentionnons aussi l'ex-libris (f. 167v), d'une main du XV^e^ siècle : « Iste liber est scolarium et magistrorum de collegio parve Sorbone. » ; l'estimation « .IIII. lib. » figure quant à elle au f. 167.

Le lat. 16219 qui contient les *Derivationes* d'Huggucio et qui comporte au f. 234 une source importante pour l'histoire de la « petite Sorbonne » – les deux notes des recteurs de l'Université assimilant cette maison au *convenium* de l'Université – est doté en outre un ex-libris tout à fait intéressant. À première vue, il semble relativement classique et proche des ex-libris habituels accompagnant les volumes du collège[68], mais on remarque que le parchemin est gratté et que l'ex-libris a été corrigé[69]. Dans la très grande majorité des ex-libris de la Sorbonne, la formule privilégiée est : *Iste liber est pauperum magistrorum etc.* et non *Iste liber est pauperum scolarium etc.* Dans le lat. 16219, le terme *scolarium* remplace celui de *magistrorum*.

La formule employée pour désigner le collège de Sorbonne est *domus pauperum magistrorum Parisiensis in theologia studentium* ; c'est elle qui, avec quelques variantes, figure dans les ex-libris des manuscrits du collège de Sorbonne[70]. Les termes employés réclament un commentaire poussé[71] : je me limite ici à l'analyse du terme *magistrorum*. Le terme *magistrorum* désigne les membres du collège qui ont obtenu, à la faculté des arts, le grade de maître (ce qui exclut, de fait, les réguliers qui ne fréquentent pas cette faculté). Remplacer le terme *magistrorum* par le terme *scolarium* – cas du lat. 16219 – a donc un sens, qu'avait déjà mentionné Laurette Braunschweig[72] : lorsque l'ex-libris d'un ouvrage comporte le terme *scolarium*, il s'agit, selon toute vraissemblance, d'un ouvrage qui a appartenu à la « petite Sorbonne », peuplée de « non-maîtres » puisqu'il s'agit encore d'étudiants (*scolares*) préparant la maîtrise ès-arts.

Le dépouillement du *Cabinet des Manuscrits* dans lequel Léopold Delisle présente les différents bienfaiteurs de la Sorbonne[73], combiné aux dépouillement de l'*Aristoteles latinus*[74] et surtout du *Catalogue des Manuscrits Datés* qui mentionne avec rigueur les différents ex-libris du collège[75],

---

[68] La mention d'ex-libris ans les gardes des manuscrits parvenus au collège est une pratique attestée très tôt, dès les années 1270 : voir R. H. Rouse, « The Early Library », art. cit. n. 6, p. 42-71 et p. 226- 251, ici p. 58.

[69] Voir pl. en fin d'article, BnF lat. 16219, f. 229.

[70] Voir par exemple Charles Samaran et Robert Marichal (dir.), *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste* [désormais abrégé *Cat. Mss Dat.*], t. 3 (textes), Paris, 1974.

[71] Voir C. Angotti, *Lectiones Sententiarum. Étude de manuscrits de la bibliothèque du collège de Sorbonne : la formation des étudiants en théologie à l'Université de Paris à partir des annotations et des commentaires sur le* Livre des Sentences *de Pierre Lombard (XIII^e^-XV^e^ siècles)*, thèse dactyl., EPHE (IV^e^ section), 2008, v. 1, p. 332-340.

[72] Voir L. Grenier-Braunschweig, « La prisée des manuscrits »,cité n. 35, p. 327-341, ici p. 340 n. 10.

[73] Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, p. 143 à 178.

[74] Voir *Aristoteles latinus*, t. 1, G. Lacombe (éd.), Rome, 1939.

[75] Voir *Cat. Mss Datés*, p. 409 à 563 (notices détaillées) et p. 680 à 713(notices sommaires).

permet d'enrichir la bibliothèque de la « petite Sorbonne » de trente-cinq autres volumes signalés comme appartenant aux *scolares*[76] ! Ces différents manuscrits sont issus d'au moins neuf bibliothèques magistrales qui semblent avoir contribué à la constitution de ce fonds. Certains de ces maîtres se sont contentés de transmettre leur collection : la décision de faire passer certains de leurs volumes aux étudiants de la « petite Sorbonne » n'est pas la leur mais certainement celle, plus tardive, des responsables du collège. C'est sans doute le cas par exemple pour Gérard d'Utrecht[77] – sociétaire de Sorbonne, mort entre 1326 et 1338 –, dont au moins l'un des livres, si l'on se fie à l'ex-libris, est passé à la « petite Sorbonne »[78]. D'autres maîtres semblent avoir légué leurs livres à leurs anciens étudiants comme en témoignent les longues formules pieuses, et même affectueuses, qui accompagnent certains des ex-libris :

> « Ce livre appartient aux pauvres *scolares* de Sorbonne, légué par maître Henri de l'Église et doyen de l'église Sainte-Marie de Courtrai, professeur en théologie sacrée autrefois *socius* de la grande Sorbonne. Que son âme repose en paix, car il a été la meilleure part des Flamands. Priez pour lui et pour tous les bienfaiteurs de cette maison. Que leurs âmes, par la miséricorde divine, reposent en paix. Amen[79]. »
>
> « Ce livre appartient aux pauvres *scolares* de Sorbonne, légué par maître Jean Gorre de Paris, docteur en théologie, autrefois *socius* de cette maison. Prix : 20 florins de Florence, année 1360 ; que son âme repose en paix[80]. »
>
> « Ce volume, la *Summa de casibus* de Raymond [de Penafort] comprend 17 cahiers, il appartient aux pauvres *scolares* de la petite Sorbonne, légué par maître Étienne Gaudet, remarquable docteur en *sacra pagina*, autrefois *socius* de la grande Sorbonne. Priez pour le salut de son âme[81]. »

---

[76] Voir liste en fin d'art.

[77] Voir Madeleine Mabille, « Les manuscrits de Gérard d'Utrecht conservés à la Bibliothèque nationale de Paris », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 129 (1971), p. 5-27. Un autre volume au moins de Gérard d'Utrecht est passé à la « petite Sorbonne », voir *infra* n. 94 (lat. 16070, f. 127v).

[78] Voir BnF lat. 16222, f. 91v : « Iste liber est pauperum scolarium [sur grattage] de Sorbona, ex legato magistri Gerardi de Trajecto. Precii 20 solidorum. »

[79] Voir BnF, lat. 16612, f. 165 : « Iste liber est pauperum [scolarium de Sorbona, sur grattage] ex legato magistri Henrici de Ecclesia atque in ecclesia Beate Marie Curtracensis decani, professoris in sacra theo[logia] quondam socii de magna Sorbona. Anima ejus requiescat, nam flos fuit Flamingorum. Orate pro eo et pro omnibus hunc domum benefacientibus. Anime eorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. »

[80] Voir BnF, lat. 15885, f. 273 : « Iste liber est pauperum ~~ma~~ scolarium de Sorbona ex legato magistri Johannis Gorre de Parisius doctoris in theologia quondam socii hujus domus. Precii 20 florenum de florentia, anno M°CCC°60 ; cujus anima in pace requiescat. »

[81] Voir BnF, lat. 16425, f. 1 : « Istud volumen Summa de casibus Raymundy continens .17. sisternos est pauperum scolarium de parva Sorbona ex legatione magistri Stephani Galdeti eximii doctoris in sacra pagina quondam socii de magna Sorbona. Orate pro anima ejus. »

> « Ce volume, *de animalibus*, appartient aux pauvres *scolares* artiens de la petite Sorbonne, acheté pour deux francs légués par Henri de l'Église autrefois *socius* de la grande Sorbonne et professeur de théologie sacrée. Priez pour lui et pour tous les bienfaiteurs de cette maison de sorte que Dieu vous juge dignes d'être élevés avec lui au plus haut des cieux. Amen[82]. »

Plusieurs maîtres voient ainsi leur bibliothèque tranférée à la « petite Sorbonne » : le plus gros bienfaiteur est maître Henri Pistor de Lewis[83]. Sur ses vingt-sept manuscrits[84], dix-huit sont passés à la « petite Sorbonne ». Les neuf autres sont tantôt enchaînés dans la *magna libraria*[85], tantôt dans la *parva libraria*[86], ou même dans la chapelle[87]. Les deux bienfaiteurs suivants n'ont transmis que trois volumes à la « petite Sorbonne » : il s'agit de maître Jean Brout (licencié en 1411)[88] et de maître Jean Gorre († 1360)[89]. Le don de Jean Brout consiste en un superbe exemplaire de la *Postille* de Nicolas de Lyre en trois volumes : il ne concerne probablement pas la seule « petite Sorbonne », si l'on se fie à son ex-libris, qui

---

[82] Voir BnF, lat. 16164, f. 141v : « Iste liber de animalibus est pauperum scolarium artistarum de parva Sorbona emptuus pro duobus francis quos legavit Enricus de Ecclesia quondam socius de Sorbona magna professor in sacra theologia. Orate pro eo et pro omnibus huic domui benefacientibus ut Deus vos una secum ad celorum summa dignetur exaltare. Amen. »

[83] La date de sa mort est incertaine ; on sait seulement qu'il était maître en théologie en mai 1349 et qu'il obtint une prébende à Meaux et une autre à Sainte-Croix de Liège en 1351. Voir P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 309 ; L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, p. 155 suggère qu'il est mort vers le milieu du XIV^e^ siècle. Henri Pistor de Lewis en Brabant, bienfaiteur du collège, ne doit pas être confondu avec Henri Pistor, recteur de l'Université en 1406, ni avec Henri Pistor dit le Boullenger prieur de Saint-Victor de Paris au XV^e^ siècle, ni avec Henri Goethalst, doyen de Liège († 1433).

[84] Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, ici p. 155.

[85] Voir BnF lat. 16163, f. 242v : « Iste liber est pauperum magistrorum domus de Sorbona in theologia studentium ex donata reverendi magistri Henrici de Lewis sacre theologie doctoris socii dicte domus. Incathenetur. »

[86] Voir BnF lat. 16130, f. Iv : « Iste liber est collegii de Serbona ex legato magistri Henrici Pistoris dicti de Lewis magistri in theologia canonici Leodinensis quondam socii dicte domus. In quo continentur que sequntur : [...] ; precii trium florenorum, [suivi d'une indication de cote] 9^us^. »

[87] Voir BnF, lat. 16316, f. 1v : « Iste liber est collegii de Serbona ex legato magistri Henrici Pistoris dicti de Lewis doctoris in theologia canonici Leodiensis quondam socii dicte domus in quo libro continentur [...] ; precii unus floren. ; Incathenetur in capella. »

[88] Voir *RP*, p. 616. Jean Brout apparaît comme licencié en théologie en 1411 (voir *CUP* IV, n°1949 n. 3 et n. 11); puis il est maître de la faculté de théologie en 1413 (voir *CUP* IV, n°2001 et n°2003), en 1414 (voir *CUP* IV, n°2006 et n°2012). Son frère, Gabriel Brout, prêtre dans le diocèse de Thérouanne semble être maître ès-arts en 1403 (voir *CUP* IV, n.°1796, p. 92 : il apparaît dans une supplique de la faculté des arts comme membre de la nation picarde).

[89] Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, p. 159 ; P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 315.

associe *magistri* et *scolares* de Sorbonne[90]. Quatre autres donateurs ont chacun contribué à enrichir la bibliothèque de la petite Sorbonne d'au moins deux ouvrages : Henri de l'Église[91], Guillaume de Salvarvilla († après 1er juillet 1384 et avant le 17 novembre 1385)[92], Étienne Gaudet[93] et Conrad de Romersheim[94]. Enfin, les noms de deux donateurs – en plus de

[90] Voir BnF, lat. 15261, f. 377 : « Iste liber est collegii pauperum magistrorum et scolarium de Sorbona, ex legato bone memorie viri magistri Johannis Brout, oriundi de Bergis in Flandria, magistri in theologia et quondam canonici Herlebeccensis in Flandria et socii hujus dicti collegii, simul etiam ex legato aut de consensu magistri Gabrielis, fratris sui. »

[91] On ne sait rien de ce maître. Il a laissé une somme d'argent qui a permis d'acheter le *De animalibus*. L'indication du prix d'achat en francs, laisse supposer une date assez tardive pour ce don d'argent, probablement la fin du XIVe siècle. Sur les réévaluations ou la variation des prisées des manuscrits du collège, voir L. Grenier-Braunschweig, « La prisée des manuscrits », cité n. 35, p. 327-341, ici p. 330. Voir n. 82 pour l'ex-libris du lat. 16164 et n. 79 pour l'ex-libris du lat. 16612.

[92] Voir Z. Kaluza, « Guillaume de Salvarville », *Dictionnaire des Lettres Françaises*, p. 645-646 ; P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 307 ; Voir lat. 16018, f. Iv : « Istum librum atque plurima (…) legavit pauperibus scolaribus collegii de Sorbona Parisius reverendus doctor in theologia [puis sur grattage] magister Guillelmus de Salva[r]villa, cantor ecclesie Parisiensis atque canonicus Rothomagensis (…) ». Le lat. 16018 formait à l'origine un tout avec le lat. 16017.

[93] Étienne Gaudet est l'acquéreur du lat. 16279, c'est-à-dire la concordance biblique signalée par le registre de prêt comme appartenant à la « petite Sorbonne ». Voir lat. 16279, f. 328v : « Iste liber Stephani Galdeti, canonici Insulensis, emptus Parisius pretio V francorum. » Il a aussi légué aux *scolares* de la « petite Sorbonne » le lat. 16425, voir n. 81 pour l'ex-libris. Sur Étienne Gaudet (membre du collège de Sorbonne, bachelier sententiaire en 1361-1362), voir Z. Kaluza, *Thomas de Cracovie, contribution à l'histoire du Collège de la Sorbonne*, Wroclaw, 1978, p. 60-64 et p. 84-94 ; Id., « Étienne Gaudet devant le problème de la preuve en théologie », Z. Kaluza et P. Vignaux (éd.), *Preuves et raisons à l'Université de Paris. Logique, ontologie et théologie au XIVe s.*, Paris, 1984, p. 231-251 ; Id., « Le brouillon de trois questions d'Étienne Gaudet sur le Grand Schisme », A. Cacciotti et P. Sella (éd.), *Revirescunt chartae codices documenta textus. Miscellanea in honorem fr.Caesaris Cenci OFM*, t. 2, Rome, 2002, p. 1115-1146.

[94] Il s'agit des BnF, lat. 15415 et lat. 16070. Voir lat. 15415, f. 4v : « Iste liber est pauperum magistrorum et scolarium domus de Sorbona ex legato domini Conradi de Romersheim presbiteri Magutinensis scolastici ecclesie Aschaffenburgensis. Precii .XVI libr. par. fortis monete. Incathenabitur. » Il semble que le BnF lat. 16070 soit un recueil factice peut-être réalisé pour la « petite Sorbonne » dont l'ex-libris signale deux donateurs, f. 127v : « Iste liber est pauperum scolarium [sur grattage] de Sorbona, cujus medietas est ex legato magistri Gerardi de Trajecto [Gérard d'Utrecht] et altera medietas ex legato magistri Conradi ; precii XXX solidorum. ». On ne trouve aucune trace de maître Conrad ni dans le *CUP*, ni dans l'*AUP*. L'estimation en « forte monnaie » suggère la fin du XIVe siècle pour ce legs. D'après A. Franklin, *La Sorbonne, ses origines*, cité n. 36, p. 41 n. 1, cité par B. Bazán, « Un commentaire antiaverroïste du traité de l'âme (Bibl. nat. lat. 16170, f. 42-52) », *Trois commentaires anonymes sur le traité de l'âme d'Aristote*, M. Giele, F. Van Steenberghen, B. Bazán (éd.), Louvain, Paris, 1971, p. 355, Conrad de Romersheim aurait été *socius* de la Sorbonne pendant le provisorat d'Hannibaldus (1320-1327). P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2,

celui de Gérard d'Utrecht – apparaissent dans un seul volume : Ulric Keller[95] et Jacques Vulpis[96].

Il est donc possible de proposer une liste provisoire de livres ayant appartenu à un moment ou un autre à la « petite Sorbonne » qui s'élève – manuscrits conservés comme non conservés – à près d'une quarantaine de volumes[97]. La physionomie de la collection n'en change pas fondamentalement : la part des œuvres en lien avec l'enseignement de la faculté des arts est toujours écrasante (œuvres d'Aristote, divers commentaires des œuvres du Philosophe, parfois sous forme de *questiones*). Certains volumes sont composés de cahiers hétéroclites, plus difficiles à classer, mais qui concernent pour la plupart des auteurs et des œuvres de la faculté des arts.

Trois points me paraissent particulièrement intéressants : d'abord la présence étonnante de deux volumes comprenant plusieurs œuvres médicales, qui ne figurent bien sûr pas dans la formation des artiens mais dans celle de la faculté de médecine[98]. Ensuite il faut souligner la part importante d'œuvres de Raymond Lull, toujours difficiles à classer – les catalographes de 1338 pour la *parva libraria* avaient résolu le

---

t. 2, p. 557-559 édite un accord passé le 4 octobre 1336 entre Thierry d'Erlebach, Pierre de Croso et Gilles d'Abbeville pour l'acceptation et l'exécution du testament de Conrad de Bonmersheim (*sic*).

[95] On sait peut de choses de ce maître. L. Delisle situe sa donation au milieu du XIV^e^ siècle, voir *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, p. 177. Voir BnF, lat. 16271, f. 107v : « Iste liber est scolarium de parva Sorbona ex legato magister Ulrici Keller de Constancia. Orate pro eo. » Sans doute faut-il situer son legs plutôt dans le dernier quart du XIV^e^ siècle : un Ulric Keller est mentionné à trois reprises dans le livre des procuerurs de la nation anglaise. En 1365, il a passé sa déterminance sous maître Gérard de Saxsonia (voir *AUP* I, 308, 28) ; en 1374 il se porte volontaire pour porter une supplique de la nation au pape (voir *AUP* I, 461, 45) ; maître Ulric apparaît encore en 1377 et se dit membre du collège de Narbonne (voir *AUP* I, 515, 1).

[96] On sait, une fois encore, peu de choses sur ce maître. L. Delisle remarque que la donation a dû avoir lieu au XIV^e^ siècle, « d'une époque où les florins étaient monnaie courante », voir *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 2, p. 156. D'après L. Grenier-Braunschweig, l'estimation en florins a lieu au collège à partir du milieu du XIV^e^ siècle et pendant deux décennies, voir « La prisée des manuscrits », cité n. 35, p. 327-341, ici p. 330. Un Jacques *Vulpis* apparaît dans le rôle de la faculté des arts de 1362, il est désigné comme maître, membre de la nation picarde, originaire du diocèse de Tournai (voir *CUP* III n. 1265, p. 86). Voir aussi P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 312. Comme le rapporte l'ex-libris figurant sur le volume, il s'agit d'un don aux *scolares* comme aux *magistri*. Voir BnF, lat. 16490, f. 1 : « Iste liber est magistrorum et scolarium pauperum de Sorbona, ex legato magistri Jacobi Vulpes, socii domus, precii VI florenorum. »

[97] Une analyse plus approfondie des différents manuscrits ainsi que des éléments sur le fonctionnement de la bibliothèque de la « petite Sorbonne » est à paraître dans *Scriptorium*.

[98] La plupart des œuvres mentionnées dans ces volumes figurent au programme de lecture de la faculté de médecine en 1270-1274 (*CUP* I, n.°453). Voir Cornelius O'Boyle, *The Art of Medecine*, cité n. 66, ici p. 124.

problème en créant un cadre de classement spécial, pour les œuvres du maître catalan[99] –. Cette part importante est à mettre en rapport avec le don d'Henri Pistor de Lewis qui a recueilli la plus grande partie de la bibliothèque de Thomas Le Myesier, ami et disciple du maître catalan, à sa mort, vers 1336[100]. Enfin certains ouvrages évoquent plus volontiers une bibliothèque d'étudiants en théologie : au moins trois volumes des Evangiles glosés ainsi qu'un commentaire littéral (*expositio*) sur un livre biblique, de même que la *Postille* de Nicolas de Lyre – qui semble avoir été donnée aux maîtres de la grande comme aux *scolares* de la « petite Sorbonne »[101] –, ainsi qu'un recueil de droit canonique[102] un volume contenant des œuvres spirituelles[103] et la *Summa de casibus poenitentie* du dominicain Raymond de Peñafort. Enfin, on relève la présence d'œuvres de Thomas Bradwardin, non seulement un ouvrage de mathématique (*Tractatus de proportionibus velocitatum*) mais son œuvre théologique fort controversée, le *De causa Dei adversus Pelagium et de virtute causarum*. La place accordée aux œuvres théologiques laisse soupçonner que la « petite Sorbonne » est certes un collège qui s'adresse à des étudiants en arts mais qui ont pour ambition de poursuivre des études théologiques.

La prosopographie relativement insatisfaisante des différents donateurs nous permet cependant de penser que le collège de la « petite Sorbonne » fonctionnait probablement avant 1360, date à laquelle le don de Jean Gorre a été versé dans ce fonds. La reprise à nouveaux frais du cas du legs de Gérard d'Utrecht († 1326-1338)[104], pourrait même permettre de proposer une date plus ancienne pour fixer la naissance de la « petite Sorbonne ». Cette bibliothèque existait encore après 1415, comme le rapporte Marie-Henriette Jullien de Pommerol

---

[99] Voir L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, cité n. 4, t. 3, p. 69 : *Libri Raymundi*.

[100] Sur Thomas le Myesier, docteur en médecine et chanoine d'Arras, ami de Raymon Lulle, *socius* de Sorbonne voir Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, 2e éd., Genève, 1979, p. 274-275 ; P. Glorieux, *Aux origines*, cité n. 2, t. 1, p. 328-329 ; Jocelyn N. Hillgarth, *Ramon Lull and Lullism in Fourteenth Century France*, Oxford, 1971.

[101] Plusieurs bienfaiteurs précisent que leur legs s'adresse aux *scolares* et aux *magistri*. Il est parfois difficile de savoir s'ils désignent ainsi membres de la « petite » comme de la « grande » Sorbonne ou bien, plus simplement, les artiens et leurs maîtres, sous-entendant que leur volume figurera plutôt dans le fonds de la petite Sorbonne. Sur les ex-libris mentionnant *scolares* et *magistri*, voir n. 67 (lat. 15373, f. 167v) ; n. 90 (lat. 15261, f. 377) ; n. 94 (lat. 15415, f. 4v) ; n. 96 (lat. 16490, f. 1).

[102] Il s'agit du BnF, lat. 15415.

[103] Il s'agit du BnF, lat. 16490.

[104] La présentation conduite par M. Mabille, « Les manuscrits de Gérard d'Utrecht », cité n. 77, p. 5-27 est en tous points remarquable mais l'auteur s'attachait à la reconstitution de la bibliothèque initiale de ce maître, et non à son devenir dans les fonds du collège.

qui signale le legs de maître Baudouin Agni, licencié en théologie en 1377 et mort après 1415, qui lègue tous ses livres à la « petite Sorbonne »[105]. Le don de Jean Brout († ap. 1417) qui lègue la *Postille* de Nicolas de Lyre aux membres de la « petite » (les *scolares*) comme de la « grande Sorbonne » (les *magistri*) est peut-être l'indice du retour des livres du petit collège dans le fonds de la *parva libraria*.

L'existence d'une bibliothèque n'éclaire que partiellement la vie intellectuelle de la « petite Sorbonne » et plusieurs questions demeurent sans réponse : qui sont les membres de cette « petite Sorbonne » ? Existait-il un enseignement des arts dans ce collège ? Zénon Kaluza a signalé l'existence de cours sur l'*Éthique* à la Sorbonne[106], qui prouvent la place de plus en plus grande accordée à cette œuvre au sein de l'Université[107]. Il s'intéresse avant tout aux pratiques du XV^e^ siècle mais signale que la lecture de l'*Éthique* – assurée par un maître ès-arts, non encore docteur en théologie[108] – avait déjà lieu à la toute fin du XIV^e^ siècle.Outre le cours commun assuré à tour de rôle par chacune des nations, il remarque qu'il existait des leçons sur l'*Éthique* professées dans les collèges[109]. Les locaux de la « petite Sorbonne », avant la disparition de cette dernière, auraient pu ainsi accueillir cet enseignement, d'abord privé, avant de devenir commun à la faculté[110].

Il me semble que la bibliothèque de la « petite Sorbonne » a été très largement sous-estimée. Elle a été pensée par les maîtres de Sorbonne comme un fonds spécialisé, un temps détaché des collections, puis réintégré, sans être confondu, aux collections de la « grande Sorbonne ». Cette étude est loin d'être exhaustive : d'autres manuscrits appartenant à la « petite Sorbonne » sont certainement dans le fonds du collège conservés à la Bibliothèque nationale de France, mais il convient, pour les identifier de vérifier méthodiquement les ex-libris figurant dans les gardes de

---

[105] Voir *RP*, p. 579. Aucun des ouvrages de Baudouin Agni n' a été repéré dans le fonds du collège.

[106] Z. Kaluza, « Les cours communs sur l'*Éthique à Nicomaque* à l'Université de Paris», *« Ad ingenii acuitionem » Studies in Honour of Alfonso Maierù*, S. Caroti, R. Imbach, Z. Kaluza, G. Stabile et L. Sturlese (éd.), Louvain-la-Neuve, 2006, p. 147-181.

[107] Voir Bénédicte Sère, *Penser l'amitié au Moyen Âge. Étude historique des commentaires sur les livres VIII et IX de l'Éthique à Nicomaque*, Turnhout, 2007, p. 41.

[108] Voir Z. Kaluza, « Les cours communs », cité n. 106, p. 147-181, ici p. 152 et p. 164-165.

[109] Voir Z. Kaluza, « Les cours communs », cité n. 106, p. 147-181, ici p. 154.

[110] Plusieurs membres du collège de Sorbonne ont donné des cours sur l'*Éthique*, comme l'indique la liste des *lectores Ethicorum connus* dressée par Z. Kaluza (« Les cours communs », cité n. 106, p. 147-181, ici p. 172-177. Malheureusement aucun de ces maîtres ne figure parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque de la « petite Sorbonne ».

chacun des quelques mille volumes du fonds. Ces résultats – provisoires – paraissent toutefois riches de promesses : ce sont les manuscrits qui portent la promesse de faire sortir de l'ombre la « petite Sorbonne » et qui nous permettront de mieux saisir les liens qu'entretiennent « petits » et « grands » sorbonistes, « petit » et « grand » collège.

Claire Angotti, EPHE (IV^e^ section).

Planche :

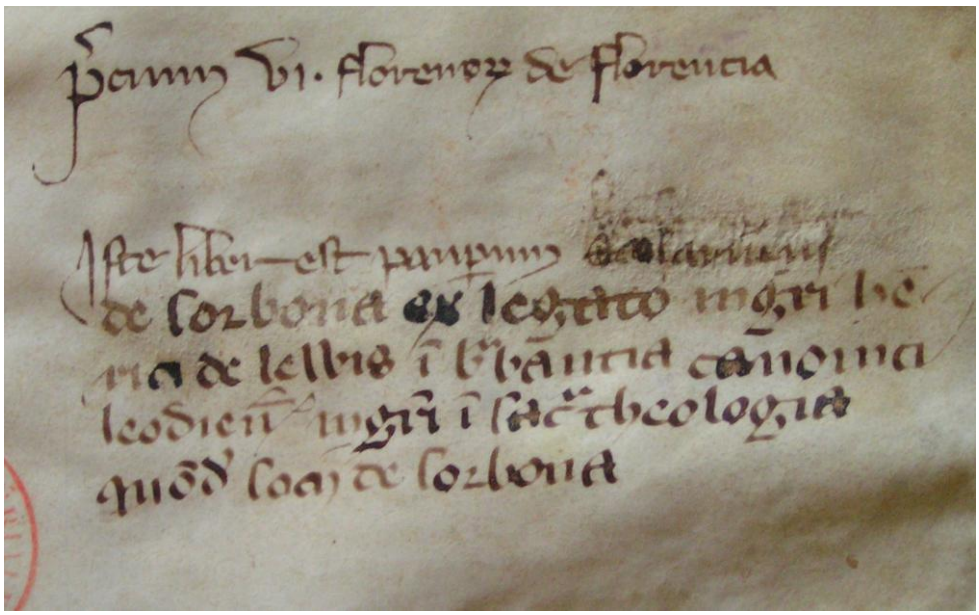

BnF, lat. 16219, f. 229 (estimation, suivie d'un ex-libris).

Annexe : Liste provisoire des manuscrits ayant appartenu à la « petite Sorbonne ».

Les auteurs et les œuvres principales sont seuls indiqués.

Le nom du donateur, lorsqu'il est connu, figure entre parenthèses.

1. BnF, lat. 15260, *Postille* de Nicolas de Lyre. – (Jean Brout)
2. BnF, lat. 15261, *Postille* de Nicolas de Lyre. – (Jean Brout)
3. BnF, lat. 15262, *Postille* de Nicolas de Lyre. – (Jean Brout)
4. BnF, lat. 15373, Richard Fitzralph, *De pauperie Christi* ; frater *Bone Fortune*, *Summa super librum Viatici* ; *Tractatus oculorum* ; Ps. Augustin, *De visitatione infirmorum*.
5. BnF, lat. 15415, Beranger Frédole, *Inventarium juris canonici* ; Guillaume de Mandagout, *Tractatus super electionibus* ; Beranger Frédole, *Tractatus de absolutione ad cautelam, de excommunicatione et interdicto*; Jean d'André, *Summa super quarto Decretalium*. – (Conrad de Romersheim)
6. BnF, lat. 15530, Évangile glosé. – (Henri de Lewis)
7. BnF, lat. 15533, Évangile glosé. – (Henri de Lewis)
8. BnF, lat. 15541, Évangile glosé. – (Henri de Lewis)
9. BnF, lat. 15885, commentaire de Robert Holcot sur la Sagesse. – (Jean Gorre)
10. BnF, lat. 15976, Thomas Bradwardine, *De causa Dei adversus Pelagium et de virtute causarum.* – (Jean Gorre)
11. BnF, lat. 15977, Thomas Bradwardine, *De causa Dei adversus Pelagium et de virtute causarum.* – (Jean Gorre)
12. BnF, lat. 16017, Martinus Polonus, *Chronicon*. – (Guillaume de Salvarvilla)
13. BnF, lat. 16018, Nicolas Trivet, *Annales ab origine mundi*. – (Guillaume de Salvarvilla)
14. BnF, lat. 16090, Aristote, *Tabula Moralium Aristotilis* (table des *capitula* de la *Rhétorique*, de l'*Éthique*, de l'*Économique*, de la *Poétique* et des *Magna Moralia*) ; *Éthique.* – (Jean Gorre).
15. BnF, lat. 16101, Thomas d'Aquin, *commentarius in Aristotelis Perihermeneias* ; Albert le Grand, *commentarius in Aristotelis Topica* ; Aristote, *De sophisticis elenchis.* – (Henri de Lewis)
16. BnF, lat. 16115, Raymond Lull, *Ars generalis ultima*. – (Henri de Lewis)
17. BnF, lat. 16116, Raymond Lull, *Liber de intellectu, Liber de voluntate, Liber de memoria, Liber de novis fallaciis, Liber de ente reali et rationis, Liber correlativorum innatorum, Liber de quaestione valde alta et profunda, Arbor philosophiae desideratae, Petitio Raymundi pro conversione infidelium ad Bonifacium VIII papam, Liber de demonstratione per aequiparantiam, Liber de propriis et communibus actibus divinarum rationum, Liber de experientia realitatis Artis ipsius generalis, Liber per quem poterit cognosci quae lex sit magis bona, magis magna et etiam magis vera ;* Jean de Dieu, *Tabula sive forma decretorum.* – (Henri de Lewis)
18. BnF, lat. 16117, Raymond Lull, *Disputatio Eremitae et Raymundi super aliquibus dubiis questionibus Sententiarum*

Petri Lombardi, Declaratio Raimundi per modum dialogi edita contra aliquorum philosophorum et eorum sequacium opiniones, Arbor philosophiae amoris, Disputatio quinque hominum sapientium. – (Henri de Lewis par le legs de Thomas le Myesier)

19. BnF, lat. 16118, Raymond Lull, *Quaestiones per Artem demonstrativam seu inventivam solubiles.* – (Henri de Lewis par le legs de Thomas le Myesier)

20. BnF, lat. 16126, Angelus de Camerino, *Sententia libri Topicorum* ; Pierre d'Espagne, *Tractatus compilatus a magistro Symone*. – (Henri de Lewis)

21. BnF, lat. 16131, *Questiones* sur la *Métaphysique* [certaines *questiones* sont de Jean Buridan]. – (Henri de Lewis)

22. BnF, lat.16142, Aristote, *Physica, De celo et mundo, De generatione, De meteoris, De anima, De memoria et remiscencia, De differentia spiritus et anime, De sensu et sensato, De sompno, De vegetabilibus, De morte et vita, Metaphysica, De veteri translatione*. – (Henri de Lewis).

23. BnF, lat. 16150, Averroes, *Commentarius in Aristotelis Physica*. – (Henri de Lewis)

24. BnF, lat. 16156, Averroes, *Commentarius in Aristotelis De Celo* (avec *Epistola dedicatoria Stephanus de Pruvino*) ; Averroes, *Commentarius in Aristotelis De anima*. – (Henri de Lewis)

25. BnF, lat. 16164, Aristote, *De animalibus.* ; fragments de commentaire sur le *Tegni*. – (Henri de l'Église)

26. BnF, lat. 16170, Pierre d'Auvergne, *Commentarii in Aristotelis De motibus animalium, De longitudine et brevitate vite, De juventute et senectute, De respiratione* ; Thomas d'Aquin, *De unitate intellectus contra averroistas* ; Gilles de Rome, *De medio in demonstrationis* (appendice à l'*Expositio supra libros Elenchorum*) ; Ps Aristote, *Secretum secretorum* (traduction de Jean de Séville) ; Albert le Grand, *De intellectu et intelligibili libri duo* ; Albert le Grand, *De natura et origine anime* ; Guillaume d'Espagne, *Commentarius in Ps. Aristotelis Physionomiam* ; *Notabilia super librum Physicorum* (fragment) ; *Questio in Aristotelis de anima* ; *Questio in IIII De anima* (fragment) ; Boèce de Dacie, *Questiones supra libros Topicorum* ; Aristote, *Topica* (extraits) ; Pierre d'Auvergne, *Questio super Porphyrium, commentarius in Aristotelis logicam veterem* ; Gerardus de Nogento, *Questiones super librum Posteriorum*. – (Gérard d'Utrecht et Conrad de Romersheim)

27. BnF, lat. 16176, Johannitius, *Isagoge ad Tegni Galieni* ; Hippocrate, *Aphorismi* ; Hippocrate, *Pronostica* ; Theophilus, *De urine* ; Philarète, *De pulsibus* ; Galien, *Tegni* ; Hippocrate, *De regimine auctorum* ; Isaac l'Israélite, *De urinis, De febribus, De dietis* ; Constantin l'Africain, *Viaticus* ; Nicolas de Salerne, *Antidotarius*. – (Henri de Lewis)

28. BnF, lat. 16219, Huggucio, *Derivationes*. – (Henri de Lewis)

29. BnF, lat. 16222, Siger de Courtrai, *Summa modorum significandi* ; [anonyme], *Summa modorum significandi* ; Siger de Courtrai, *Fallacie* ; Albertus Magnus *Philosophia*

pauperum; *Notabilia supra librum Phisicorum commentatoris et quorumdam aliorum* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De sensu et sensato ;* Averroes, *commentarius in Aristotelis De memoria et reminiscencia* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De sompno et vigilia* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De longitudine et brevitate vite* ; Albert le Grand, *De mineralibus* ; Isidore de Séville, *Summa de ortu scientiarum* ; Turpin de Reims, *De septem artibus* ; Ps Thomas d'Aquin, *De sensu communi* ; Ps Thomas d'Aquin, *De quinque potentiis anime* ; Thomas d'Aquin, *De motu cordis* ; Thomas d'Aquin, *De principiis nature* ; Siger de Brabant, *De eternitate mundi* ; Jean de Tolède, *De conservanda sanitate* ; Trotula, *De passionibus mulierum* et *Trotula minor*. – (Gérard d'Utrecht)

30. BnF, lat. 16228, Cicéron, *Discours* ; Hugolin d'Orvieto, commentaire sur les *Sentences* (extraits).

31. BnF, lat. 16271, Psautier. – (Ulric Keller)

32. BnF, lat. 16279, Concordance biblique. – (Étienne Gaudet)

33. BnF, lat. 16425, Raymond de Peñafort, *Summa de casibus poenitentie*. – (Étienne Gaudet)

34. BnF, lat. 16490, *Distinctiones* ; Guillaume de Lanicia, *Via vel Dieta Salutis* ; Nicolas de Hanapis, *Exempla Sacre Scripture* ; Pierre de Limoges, *Tractatus moralis de occulo* ; Innocent [III], *De miseria humanae conditionis* ; Ps Boèce, *De disciplina scolarium* ;*Vita Aristotelis* ; *De differentia* ; *Epistola ad Alexandrum* ; Ps Aristote, *Economica* ; Ps Boecius, *De unitate et uno* ; *Exordia Senece* ; Ps Robertus Lincolnensis, *Luctatio de spiritu et carne*.– (Jacques Vulpis)

35. BnF, lat. 16599, Aristote *Priora, Posteriora, De sophisticis Elenchis, Topica*. – (Henri de Lewis)

36. BnF, lat. 16601, Averroes, *commentarius in Aristotelis De anima* ; Averroes, *De substantia orbis* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De sensu et sensato* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De memoria et reminiscencia* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De sompno et vigilia* ; Averroes, *commentarius in Aristotelis De longitudine et brevitate vite* ; Averroes, *De generatione et corruptione*. – (Henri de Lewis)

37. BnF, lat. 16612, Aristote, *De memoria et reminiscencia* ; Thomas d'Aquin, *Sententia super librum De anima* ; Thomas d'Aquin, *commentarius in Aristotelis Librum Ethicorum* ; Thomas d'Aquin, *commentarius in Aristotelis Politica*. – (Henri de l'Église)

38. BnF, lat. 16615, Raymond Lulle, *Quaestiones per Artem demonstrativam seu inventivam solubiles, Liber reprobationis aliquorum errorum Averrois, Liber de intellectu, Tractatus compendiosus de articulis fidei catholicae, Liber de Deo, Liber de cognitione Dei, Liber de est Dei, Liber de praedestinatione et praescientia, Liber de modo naturali intelligendi, Quaestiones Attrebatenses*. – (Henri de Lewis par le legs de Thomas le Myesier, donné à ce dernier par Raymond Lull).

39. BnF, lat. 16618, Durandus, *Compilatio super logicam*.

40. BnF, lat. 16621, différents cahiers de philosophie : Jean de Muris, *Arbor Boethii* ; Nicolas Oresme, *Tractatus de proportionibus* ; Thomas Bradwardin, *Tractatus de*

proportionibus velocitatum ; Jean Buridan, *Questio de possibilitate existendi secundum eandem et non existendi simul in eodem instanti* ; Galterus Burleus, *De insolubilibus.*